Spaltender Unterricht
Seite 09

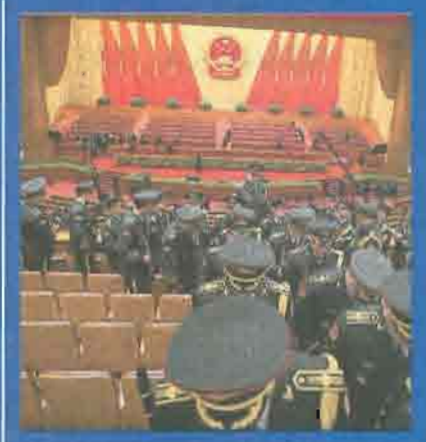

China unter Druck
Seite 10

Vor 80 Jahren
Seite 11

Identité, nationalité, droit de vote

Une table ronde en marge du Festival des Migrations

LUXEMBOURG
COLETTE MART

La question du droit de vote pour les Non-Luxembourgeois est à la une de l'actualité. Elle a une histoire intéressante et complexe, comme le révélait une table ronde organisée le weekend dernier à l'occasion du Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté.

1919: démocratisation à double tranchant

L'historien Denis Scuto convia le public aux origines historiques de ce débat, puisqu'au 19ième siècle, la logique nationaliste n'existait pas, il fallait payer pour aller voter, mais tous ceux qui résidaient sur le sol luxembourgeois étaient bien venus pour devenir citoyens à part entière.

En 1919, date de l'introduction du suffrage universel, la question de la nationalité est introduite, le droit de vote est réservé aux Luxembourgeois, ce qui fait que la démocratisation était à double tranchant, et excluait désormais les non-Luxembourgeois. L'accès à la nationalité devint aussi plus restrictif.

Denis Scuto mit le doigt également sur une autre contradiction: les citoyens européens ayant droit à la libre circulation, ils restent exclus d'un droit démocratique fondamental quand ils changent de pays. Ceci est un déficit démocratique à regarder de plus près.

Un enjeu national

La table ronde mettait l'enjeu national du droit de vote pour les étrangers à l'avant-plan. Comme l'expliqua le ministre de la justice Félix Braz, le referendum n'est pas un projet du gouvernement, mais résulte d'une proposition de loi et relève donc de l'initiative de la Chambre des Députés. Une commission parlementaire se penche depuis une dizaine d'années sur la révision de la constitution, et sur la question du droit de vote des étrangers, aucun consensus n'a été trouvé.

Après le référendum se posera toujours la question du vivre ensemble et du bien vivre la multi-culturalité Photo: Editpress

Pour cette raison, on souhaite consulter la population. L'enjeu démocratique est important, selon Félix Braz, puisque quelque 50% de la population ne participe pas au droit de vote.

Claude Wiseler, en sa qualité de président de la commission parlementaire compétente, et en tant que membre du CSV, expliqua que son parti souhaite plutôt avancer sur la question du droit de vote par l'accès à la nationalité luxembourgeoise. Il estima que les prémisses proposées au sein du référendum, à savoir les conditions d'octroi du droit de vote, excluent d'autres solutions, comme par exemple celle d'une plus grande ouverture à la nationalité luxembourgeoise. En guise de conclusion, les intervenants à la table ronde, modérée par le journaliste Maurice Magar, retenaient que le nombre d'étrangers continue à augmenter, et qu'il importerait donc de promouvoir la démocratie par le droit de vote sur plusieurs pistes.

Il faut aller vers le vote actif, mais également vers l'ouverture à l'accès à la nationalité. Pour tous les jeunes nés au Luxembourg, la possibilité d'avoir accès à la nationalité luxembourgeoise à 18 ans est une bonne chose. Après le référendum, après la démocratisation politique, se posera toujours la question du vivre ensemble et du bien vivre la multi-culturalité.

Page 13

CLAE

Les uns avec les autres

Edouardo Dias, représentant du CLAE rappela les objectifs de la fondation du CLAE axé sur la vie ensemble.
Les Non-Luxembourgeois vivent au Luxembourg, y travaillent et paient des impôts, il est donc logique de promouvoir le droit de vote d'après le principe de résidence. Il importerait d'avoir un débat profond sur le comment vivre ensemble, qu'il faudrait faire ensemble et non pas les uns sans les autres.